



Les engagements des responsables de l'IASC en matière de redevabilité envers les populations affectées (CAAP)

Les engagements en matière de redevabilité envers les populations affectées

En décembre 2011, les responsables de l'IASC ont souscrit aux cinq (5) engagements suivants :

Les responsables des organisations humanitaires¹ s'engagent à :

Leadership / Gouvernance : faire preuve d'engagement en matière de redevabilité à l'égard des populations affectées en veillant à ce que des mécanismes de retour d'informations et de responsabilisation soient intégrés aux stratégies nationales, aux propositions de programmes, aux processus de suivi et d'évaluation, aux programmes de recrutement et d'orientation du personnel, aux formations, aux méthodes de contrôle des performances et aux accords de partenariat, et soient mis en évidence dans les rapports présentés.

Transparence : fournir aux populations affectées des informations accessibles en temps opportun au sujet des procédures, structures et processus organisationnels les concernant afin qu'elles puissent prendre des décisions éclairées et faire des choix en connaissance de cause ; et promouvoir un dialogue entre l'organisation et les populations affectées en ce qui concerne la communication de l'information.

Retour d'informations et réclamations : consulter et obtenir l'avis des populations affectées en vue d'améliorer les politiques et pratiques en matière d'élaboration de programmes tout en s'assurant que les mécanismes de retour d'informations et de réclamation sont intégrés, appropriés et suffisamment solides pour traiter les réclamations concernant des violations de politiques (à savoir communiquer, recevoir, examiner, donner suite et tirer les enseignements qui s'imposent) et répondre à l'insatisfaction des parties prenantes.

Participation : permettre aux populations affectées de participer activement aux processus de prise de décisions les concernant par l'élaboration de directives et pratiques claires afin de les impliquer de manière appropriée et de s'assurer que les personnes les plus marginalisées et affectées sont représentées et exercent une influence notable.

Élaboration, suivi et évaluations : élaborer, suivre et évaluer les programmes (ainsi que les buts et les objectifs) avec la participation des populations affectées, tout en réinjectant en permanence les enseignements tirés dans l'organisation et en rendant compte des résultats du processus.

¹ À l'exception du Mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge qui a défini ses propres engagements.